

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 09 Juillet 2014

Intervenants :

M. BECOUSSE : Président CCESG
M. BONTEMPS : Vice-président chargé SPANC CCESG
Mme PEYRACHE et M. CHARPENTIER : Cabinet CHARPENTIER - Prestataire SPANC

Objet :

Présentation du SPANC, du bilan des diagnostics ainsi que de l'opération de réhabilitation groupée aux nouveaux élus.

Introduction de M BONTEMPS et M BECOUSSE :

Retour sur la création du SPANC il y a 6 ans et sur les compétences (Obligatoire : contrôle et Optionnelles : entretien et réhabilitation) de la Communauté de Commune.

Rappel de la tarification des prestations, actuellement 84 euros TTC pour le contrôle diagnostic et vente.

Intégration d'une nouvelle commune sur le territoire : Saint Ambreuil (environ 40 installations), en attente des données et contrôles effectués à transmettre par la SAUR

Dans le cadre de la compétence optionnelle »organisation entretien », la Communauté de Communes a mis en place des opérations de vidange des fosses à prix préférentiels avec la société EPUR, il a été convenu de relayer l'information sur chaque commune par le biais des représentants communaux et bulletins communaux. (135 euros TTC pour une fosse entre 1.5 et 2m3).

La problématique du suivi des « contrôles ventes » a été abordée car peu de notaires transmettent les informations concernant la cession de propriété, il a été convenu de solliciter une action du conseil général 71.

M BONTEMPS a rappelé l'enjeu particulier de la Communauté de Communes concernant la vulnérabilité des points de captage de LAIVES, NANTON et BOYER et de l'importance de mettre le parc des ANC proches de ces périmètres aux normes.

Présentation de M CHARPENTIER : (présentation transmise aux communes et leurs représentants)

Rappel des principes techniques et réglementaires de l'assainissement non collectif

Présentation des différentes filières existantes

Présentation des Résultats quantitatif et qualitatif du diagnostic du parc des installations d'ANC de la Communauté de Communes et des installations à réhabilitations prioritaires qui représentent plus de la moitié du patrimoine.



Présentation des subventions mobilisables de l'agence de l'eau et du déroulement des opérations de réhabilitation

Présentation des statistiques de coûts de réhabilitation par type de filières

Conclusion de M BONTEMPS :

Jusqu'à présent priorité était donnée aux réhabilitations dans le secteur des périmètres de captage (Nanton ; Laives). Compte tenu des priorités de l'Agence de l'Eau il semble nécessaire d'avoir accès aux réhabilitations à tous les particuliers « éligibles » aux subventions.

Il est envisagé d'autres réunions publiques, programmation à venir prévue en septembre (à Laives), à confirmer.

Actuellement il n'y a que 5 volontaires pour la réhabilitation la priorité est de trouver le maximum de volontaires.

Il est discuté de l'intérêt de revoir l'approche de ce type de réunion, en réalisant par exemple un parallèle entre le coût réel de l'assainissement non collectif et collectif avec les données des mairies.

Il est rappelé l'intérêt d'une remise à plat des certains zonages d'assainissement en limitant les secteurs actuellement zonés en assainissement non collectif.

Les diagnostics sur la commune de Sennecey le Grand sont à programmer